

GESTIONNAIRE D'UNITE COMMERCIALE - Bac +2

Contrat de professionnalisation ou Période de professionnalisation (salarié)

Objectif de la formation :

Former les futurs vendeurs, managers de rayon, responsables de point de vente, créateurs et repreneurs de magasin

Validation : Bac+ 2, inscrit au RNCP niveau III
Gestionnaire d'Unité Commerciale

Financement :

Les frais de formation en contrat ou période de professionnalisation sont pris en Charge par l'Organisme Paritaire Collecteur Agrée (OPCA) dont relève l'entreprise

Admission :

Justifier d'un Bac ou d'une certification de niveau IV, étudiant, salarié, demandeur d'emploi

Durée :

805 h en centre de formation sur deux ans

Contenu pédagogique :

Gérer ou commercialiser des produits :

Préparer et concevoir l'action de vente et/ou promotion — Vendre en face à face — Participer à la gestion des flux — Passer une commande — Assurer la négociation fournisseurs — Se situer dans l'environnement du commerce et de la distribution — Gérer le produit de son entrée magasin à la sortie réserve — Présenter et implanter des produits sur une surface de vente dans le respect de la législation

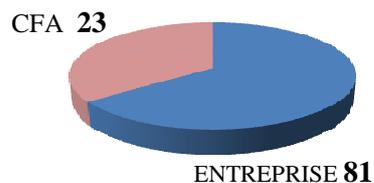
Participer à l'encadrement et à la gestion du personnel :

Participer à la constitution d'une équipe — Piloter une équipe — Contribuer à la gestion administrative du personnel

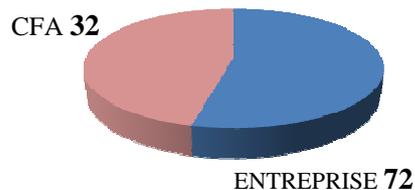
Contribuer à la gestion et au développement d'un centre de profit :

Conduire un projet de développement — Rechercher des axes de développement — Adapter les éléments financiers à un plan de développement — Optimiser les résultats

COMPARAISON ENTRE NOTRE FORMATION ET LE BTS MUC
Nombre de semaines de présence sur 2 ans



GESTIONNAIRE D'UNITE COMMERCIALE



BTS MUC

AIDES VERSEES AUX ENTREPRISES POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

AIDES DE L'ETAT

- * Jusqu'à 100% des cotisations patronales remboursées pour une embauche en 2016
- * Exonération de la prime de précarité
- * Prise en charge de la formation par l'OPCA
- * Possibilité d'aide à la fonction tutorale financée par de nombreux OPCA : 230 € par mois et par contrat pendant 6 mois, soit 1380 €
- * Possibilité de bénéficier d'une formation « tuteur » financée par l'OPCA
- * Succession de contrats de professionnalisation : il est désormais possible d'enchaîner deux contrats de professionnalisation à durée déterminée lorsque le deuxième contrat permet d'acquérir une qualification supérieure
- * Aide de 2 000 € versée par Pôle Emploi pour l'embauche d'un demandeur d'emploi de plus de 26 ans
- * Une aide supplémentaire de 2 000€ est versée aux entreprises qui embauchent un demandeur d'emploi âgé de 45 ans et plus - Cumulable avec l'aide versée par pôle Emploi - Ainsi qu'une exonération de charges sociales

	Niveau de formation	
	Inférieur au Bac ou niveau Bac général	Bac Technologique Bac Professionnel ou +
- 21 ans	55 % du SMIC	65 % du SMIC
21 à 25 ans	70 % du SMIC	80 % du SMIC
+ 26 ans	100 % du SMIC	100 % du SMIC

L'EMBA, Ecole supérieure de la CCI Quimper Cornouaille, est habilitée à percevoir la taxe d'apprentissage – Commerce-Distribution (Negoventis) : « quota » et barème catégorie B